

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 485 454

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 14592**

(54) Siège, notamment pour véhicule automobile.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 60 N 1/00.**

(22) Date de dépôt..... 27 juin 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 53 du 31-12-1981.

(71) Déposant : Société à responsabilité limitée dite : SOCIETE ORLEANAISE DE LITERIE ET DE
MECANIQUE, résidant en France.

(72) Invention de : Tom Moritz, Jean-Olaf Moritz et Christophe Moritz.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Claude Boivin,
9, rue Edouard-Charton, 78000 Versailles.

SIEGE, NOTAMMENT POUR VEHICULE AUTOMOBILE

L'installation dans un véhicule automobile d'un passager de volume important ou handicapé ainsi que son extraction du véhicule peuvent poser des problèmes. Les sièges de ces véhicules sont en général mobiles longitudinalement de sorte qu'on 5 peut amener le siège dans la position longitudinale qui est la plus commode pour cette installation ou cette extraction; mais ces opérations demeurent néanmoins peu aisées. On peut, de plus, monter le siège pivotant autour d'un axe vertical, ce qui permet de faire pivoter le siège de 90°; l'installation et l'ex- 10 traction du passager en sont facilitées. Mais on rencontre alors des difficultés pour déterminer la meilleure position longitudinale du siège et il se peut que les jambes du passager ne puissent passer dans l'encadrement de la porte.

La présente invention a pour objet un siège, notamment 15 pour véhicule automobile, qui résoud au contraire de manière excellente le problème indiqué ci-dessus.

Le siège selon l'invention comprend un bâti qui est monté pivotant autour d'un axe vertical sur un support lui-même monté mobile longitudinalement sur le plancher du véhicule et est caractérisé en ce que l'axe porte un galet engagé dans une rampe articulée sur le plancher du siège et en ce que le bâti porte un deuxième galet engagé dans la rampe au moins lorsque le support occupe l'une de ses positions longitudinales extrêmes.

Lorsque le deuxième galet est engagé dans la rampe et qu'on 25 fait pivoter le siège, ce deuxième galet fait pivoter la rampe de sorte que l'axe de pivotement du bâti est déplacé longitudinalement. Le mouvement de pivotement du siège s'accompagne donc d'un mouvement de translation longitudinal. Il est facile, en choisissant la place du deuxième galet et le pivot de la rampe, 30 de déterminer le mouvement du siège de façon que ce mouvement assure un passage optimal du siège dans l'encadrement de la porte.

La rampe, est, de préférence, conformée de manière que le deuxième galet n'y soit engagé que lorsque le support occupe ladite position longitudinale extrême. Il est ainsi possible de

déplacer le siège longitudinalement sans que ce mouvement s'accompagne d'un pivotement.

Le bâti comporte avantageusement des butées l'empêchant de pivoter lorsque le support n'occupe pas ladite position extrême.

5 On évite ainsi un mouvement de pivotement intempestif du siège lorsqu'on le déplace longitudinalement.

Le deuxième galet peut être porté par une bielle solidaire de l'axe de pivotement du bâti, cet axe étant lui-même solidaire du bâti et monté pivotant dans un palier porté par le support.

10 La rampe est avantageusement articulée sur la partie fixe de l'une des glissières. Cette disposition facilite le montage du siège sur le plancher.

On a décrit ci-après, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation du siège selon l'invention avec référence 15 au dessin annexé dans lequel :

La Figure 1 représente le siège vu de l'avant, avec coupe partielle;

La Figure 2 en est une vue en plan, le siège étant dans sa position extrême arrière;

20 La Figure 3 en est une vue latérale;

La Figure 4 et la Figure 5 sont des vues correspondant aux Figures 2 et 3, le siège étant dans sa position extrême avant;

La Figure 6 est une vue en plan du siège lors du pivotement de celui-ci;

25 La Figure 7 montre le siège ayant pivoté de 90°.

Tel qu'il est représenté au dessin, le siège selon l'invention comprend un cadre sur lequel se monte l'assise 1 et qui est formé de longerons 2 reliés par des traverses 3. La traverse médiane porte un axe vertical 4 qui est monté pivotant dans un palier 5 porté par une traverse 6; cet axe ne coïncide pas nécessairement avec l'axe géométrique du siège. La traverse est fixée à un cadre 7 dont les deux côtés opposés sont solidaires des éléments mobiles 8 de glissières longitudinales, les éléments fixes 9 de ces glissières étant fixés en 9a et 9b au plancher 10 du véhicule.

L'axe 4 porte, à son extrémité inférieure, un galet 11 qui est engagé dans une rampe 12. Celle-ci qui est constituée par un profilé en U galbé est articulée en 13 sur la partie fixe 9 de l'une des glissières et comporte à son extrémité un guidage d'entrée 14. L'axe 4 est par ailleurs solidaire d'une bielle horizontale 15 dont l'extrémité porte un axe vertical 16 pour un galet 17 situé dans le même plan horizontal que le galet 11.

5 L'un des longerons 2 du cadre supportant l'assise 1 est solidaire d'une équerre 18 engagée normalement entre la partie mobile 8 de la glissière adjacente et une cornière 19 fixée sur le plancher 10, à côté de cette glissière. Les pièces 18 et 19 empêchent normalement le siège de pivoter; mais la cornière 19 est disposée de manière à dégager l'équerre 18 quand le siège est dans sa position extrême arrière, comme on le voit à la Figure 3.

10 15 Le siège comporte, par ailleurs, de manière connue en soi, des moyens pour empêcher la translation du siège et pouvant être mis hors d'action par un levier 20.

Pour déplacer son siège longitudinalement, l'utilisateur déverrouille les glissières 8-9 en agissant sur la commande normale des glissières. Il peut alors amener le siège dans sa position extrême avant (Figure 4 et 5), ou dans une position intermédiaire. Pendant ce mouvement, la rampe 12 est entraînée en rotation par le galet 11; mais ce mouvement n'a aucune conséquence sur le fonctionnement normal du siège. Celui-ci ne peut pivoter car l'équerre 18 vient en butée contre la cornière 19 et empêche ce mouvement.

20 25 Lorsque le siège est dans sa position extrême arrière (Figures 2 et 3) et que le mécanisme de verrouillage des glissières a été mis hors d'action par manœuvre du levier 20, on peut, en tirant sur ce levier comme indiqué par la flèche F, faire pivoter le siège autour de l'axe 4. Pendant ce mouvement, le galet 17 s'engage dans la rampe 12, par le guidage d'entrée 14.

30 Si on continue le mouvement de pivotement du siège, le galet 17 entraîne la rampe 12 qui pivote autour de l'axe 13. Le galet 11 qui est prisonnier dans la rampe, est déplacé par celle-ci

vers l'avant du siège, comme indiqué par la flèche f, ce qui fait avancer vers l'avant les éléments mobiles 8 des glissières (Figure 7). On voit ainsi que le mouvement de pivotement du siège s'accompagne d'un mouvement de translation prédéterminé; le mouvement résultant permet au siège de passer au plus près des montants de porte de façon que les jambes de l'utilisateur puissent passer sans gêne dans l'encadrement de la porte.

Il va de soi que la présente invention ne doit pas être considérée comme limitée au mode de réalisation décrit et représenté, mais en couvre, au contraire, toutes les variantes. C'est ainsi, en particulier qu'on pourrait prévoir un moteur pneumatique ou électrique pour faire pivoter le cadre 1-2 du siège, la manœuvre du siège pourrait être alors effectuée directement par l'occupant.

REVENDICATIONS

1. - Siège pour véhicule, notamment pour véhicule automobile, comprenant un bâti qui est monté pivotant autour d'un axe vertical sur un support lui-même monté mobile longitudinalement sur le plancher du véhicule, caractérisé en ce que l'axe porte un galet engagé dans une rampe articulée sur le plancher du siège et en ce que le bâti porte un deuxième galet engagé dans la rampe au moins lorsque le support occupe l'une de ses positions longitudinales extrêmes.

5 2. - Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce que la rampe est conformée de manière que le deuxième galet n'y soit engagé que lorsque le support occupe ladite position longitudinale extrême.

10 3. - Siège selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le bâti comporte des butées l'empêchant de pivoter lorsque le support n'occupe pas ladite position extrême.

15 4. - Siège selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le deuxième galet est porté par une bielle solidaire de l'axe de pivotement du bâti, cet axe étant lui-même solidaire du bâti et monté pivotant dans un palier porté par le support.

20 5. - Siège selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la rampe est articulée sur la partie fixe de l'une des glissières.

Fig. 1

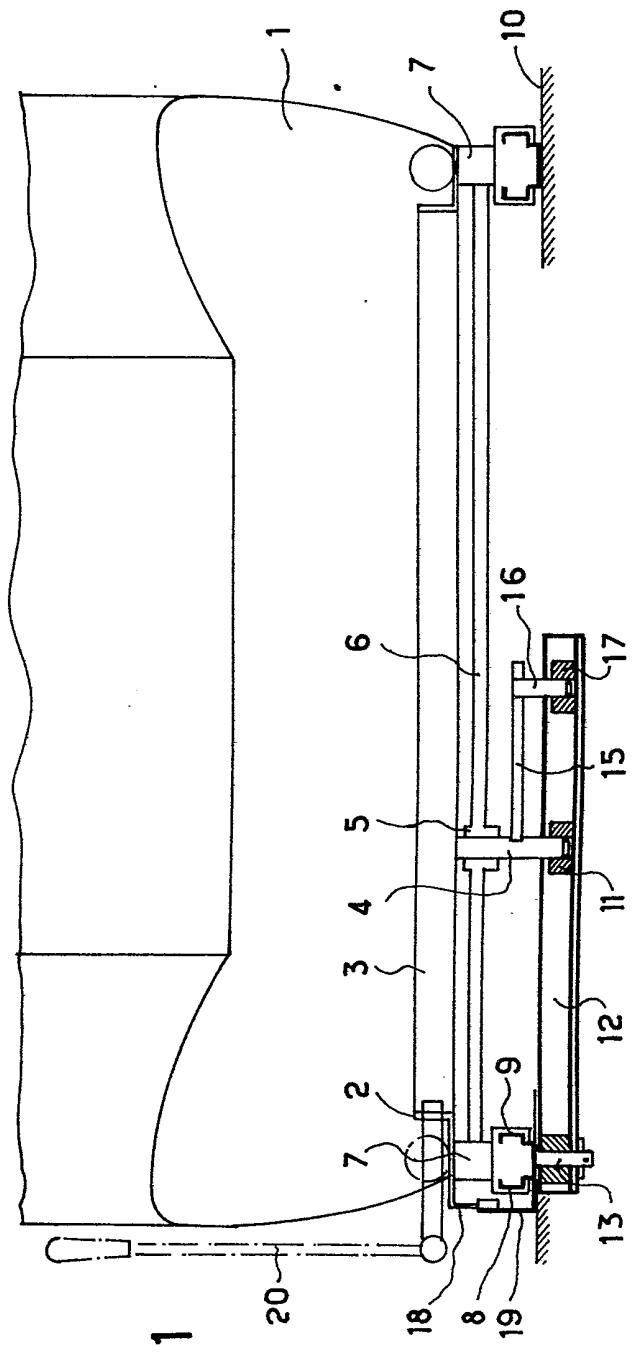


Fig. 2

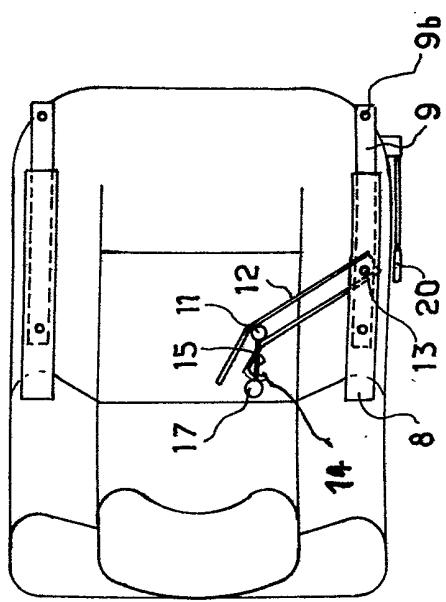


Fig. 3

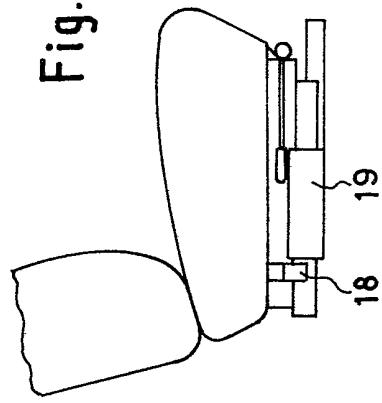


Fig. 4

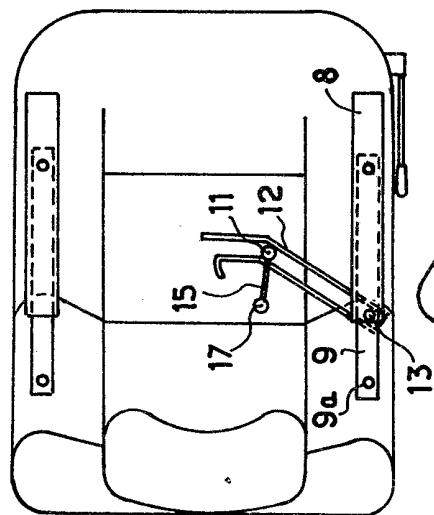


Fig. 5

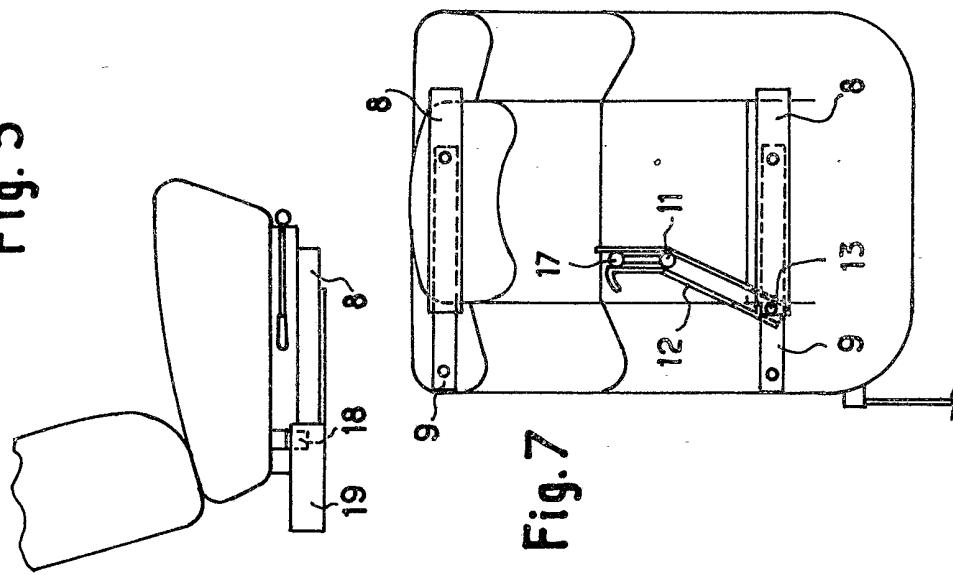


Fig. 6

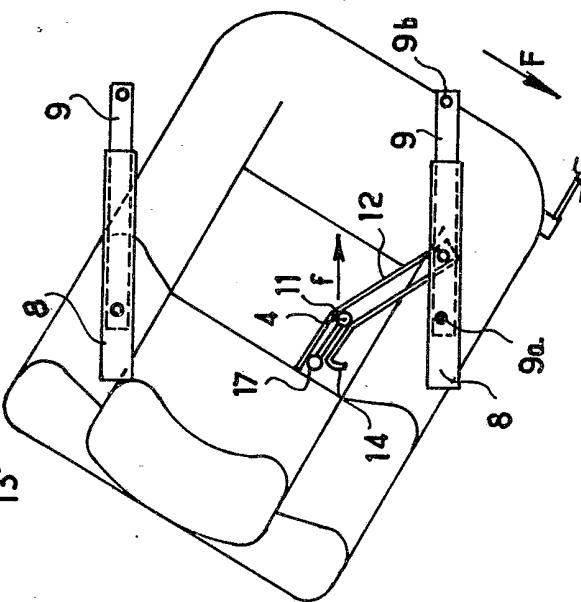


Fig. 7

